

# **AVIS**

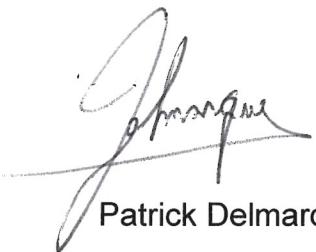
Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance en date du 19 septembre 2025, a édicté le règlement temporaire d'urgence en matière de circulation supplémentaire suivant à l'occasion des travaux du syndicat intercommunal SIDERO en vue de la construction d'un bassin d'orage et de la pose de conduites dans la rue de Bridel (CR181) et dans la rue Am Becheler (CR 181) à Bereldange :

**Suppression temporaire d'une  
circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles**

Du lundi 22 septembre 2025 de 07.00 heures jusqu'au vendredi 31 juillet 2026 à 18.00 heures, la circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles, dans la rue Bour à Bereldange est supprimée temporairement.

Walferdange, le 19 septembre 2025.

Le secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber